



Succession inimaginable : enfant naturel non reconnu

Par **jeudi 1 mai**, le **01/05/2014** à **11:26**

Bonjour - fin 2010, j'ai amené la succession de mon cousin, n'ayant pas de descendant direct, chez ma notaire. Celle-ci nous a répondu environ 1 an plus tard, par simple courrier, pour nous écarter de l'héritage, au profit d'un soi-disant 3e collatéral, jamais apparu dans la famille pas plus que dans aucune successions précédentes . ce 3e collatéral serait un enfant naturel (aujourd'hui décédé) mais qui a eu 1 enfant (que le généalogiste a retrouvé en Suisse!!!)et qui hérite de la totalité des biens de ma propre famille. enfant naturel non reconnu par mon oncle. Je précise que tous les biens sont des biens propres de mon oncle. A ce jour, malgré nos nombreuses demandes (rec avec AR) ainsi qu'avocats - cette notaire ne nous a fournit aucune preuves de cette hérédité ni état des lieux de la maison. Je vous remercie de m'aider , je ne sais plus que faire. PS aucun Avocat ne veut porter mon histoire au Tribunal. je ne comprends pas.

Par **amajuris**, le **01/05/2014** à **17:29**

BjrrnUn enfant non reconnu ne peut pas heriter de ses parents biologiques car il n existe aucun lien juridique entre eux. rnIl manque des éléments dans votre message. rnCdt

Par **jeudi 1 mai**, le **02/05/2014** à **13:18**

Bonjour- mon histoire a 2 questions : d'abord nous sommes écartés de la succession par la

Notaire alors que ce 3e collatéral n'est jamais apparu - ni dans aucune succession précédente : la notaire refuse de nous fournir toutes preuves qui nous écartent - ensuite ce 3e collatéral serait enfant naturel(même pas puisque décédé) qu'aurait eu mère de mon cousin 20ans environ avant la rencontre avec mon oncle mais non reconnu par ce dernier. je vous remercie.

Par **jeudi 1 mai**, le **07/05/2014 à 21:21**

c'est un enfant naturel qu'aurait eu la mère de mon cousin 20 ans environ avant la rencontre avec mon oncle, non reconnu par ce dernier, -enfant naturel aujourd'hui décédé mais qui a eu une fille qui hérite de la totalité des biens de mes gds-parents -on est dans l'indigne - que faire merci de m'aider